

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE32039 – “ Vallées de l'Oise et de la Wartoise ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32039 – “ Vallées de l'Oise et de la Wartoise ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32039 – “ Vallées de l'Oise et de la Wartoise ” :

COMMUNE : CHIMAY Div 7 Section B : parcelles 1D14, 1M15, 1P15, 1T12, 1V13, 1Y12, Div 8 Section C : parcelles 15A2, 18L2, 18X, 46A8, 46B8, 46M12, 46R15, 46S15, 46Z7, Div 9 Section C : parcelles 5K43, 5L43, 5N17, 5P43, 5X65, 5Y11

COMMUNE : MOMIGNIES Div 4 Section B : parcelles 58L3, Section C : parcelles 1/06A, 1B20, 1M16, 1V4, 1W10, 1X17, 1Y17, Div 5 Section C : parcelles 162M41, 162R39, 162W14, 162Z33, 16E7, 36R, Section F : parcelles 4C5, 4E5, 4F3, 4N7, 5A14, 5B14, 5F10, 5L21, 5M10, 5R20, 5R7, 5S17, 5W20, 5X16, 5Z13, 5Z9, Div 6 Section A : parcelles 26, Section B : parcelles 20, 25K16, 25Y8, 27G, 29T, 3D, 43V, 47K, 80P

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32039 – “ Vallées de l'Oise et de la Wartoise ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN